



## ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE RESSOURCES STRATEGIQUES LOT 1 : FRDG 115 ET FRDG 125

10 juin 2021

Atelier de concertation sur le plan d'action des zones de sauvegarde :

- ZSE Frouzet (masse d'eau 115)
- ZSE Foux-Brissac (masse d'eau 125)
- ZSE Fesquet (masse d'eau 125)
- ZSNEA Eglisette (masse d'eau 125)
- ZSNEA Vernède (masse d'eau 115)

Présents :

Nom	Structure représentée
Jean-Michel Salmon	Comité Départemental de Spéléologie 34 (président)
Amandine Le Guen	Société Lafarge
Grégory Galland	CC Grand Pic Saint Loup (directeur eau et assainissement)
Jean-François Monières	SIEA Ganges (président)
Catherine Morel	ARS (responsable de la cellule eau - protection des milieux aquatiques et urbains)
Valentine Busquet	EPTB Hérault (gestion quantitative)
Elise Bucher	CRPF (départements 30 et 34)
Evelyne Lacombe	AERMC (chargée d'études eaux souterraines)
Nicolas Liénart	CD34 (service hydrogéologie)
Laurianne Jakob	CD34 (service hydrogéologie)
Jérôme Gautier	Idées Eaux
Maité Fournier	ACTeon
Manon Berge	ACTeon

Un sondage sur Padlet est réalisé en début d'atelier pour prioriser les actions à discuter selon les intérêts des participants. Ainsi, les actions ont été discutées dans l'ordre suivant :

- Prise en compte dans les documents d'urbanisme, carrières
- Réalisation de traçages
- Sensibilisation, partie agricole, sensibilisation des spéléologues

Les remarques sur les fiches ZS formulées par Grégory Galland (CCGPSL) seront formulées par écrit et vues avec Jérôme Gautier, pour une prise en compte dans la version définitive des fiches.

*Action 16 : prendre en compte les ZS dans les documents d'urbanisme*

Le SAGE du BV Hérault va être mis en révision, et va ainsi pouvoir intégrer la cartographie des ZS et émettre des préconisations sur les RS. Le plan d'action doit indiquer ce qui pourra être intégré au SAGE.

→ L'EPTB Hérault transmet les éléments de calendrier de la révision à ACTeon afin de préciser les fiches-actions

C. Morel (ARS) précise le besoin d'une rédaction claire sur ce qu'on veut réglementer (construction, agriculture, espaces protégés... on va surtout pouvoir réglementer les constructions). Peut-on aller jusqu'à recommander de classer en zone N, A ? Le retour d'expérience dans les périmètres de protection de captages montre qu'il est très difficile d'imposer une interdiction de construction complète. Il faut lister, pour les collectivités en charge de l'urbanisme, des pistes pour limiter les impacts de l'urbanisation, et ce sera ensuite à elles de le décliner dans leurs documents (limiter l'urbanisation + donner des préconisations techniques sur la façon d'urbaniser + affiner les zonages à l'intérieur de la ZS selon la vulnérabilité). On peut être dans une logique Eviter-Réduire-Compenser.

Le SCoT Cœur d'Hérault doit être approuvé en 2021 → besoin de vérifier son calendrier

SCoT Grand Pic Saint Loup a été approuvé en 2017 ou 2018, en révision d'ici quelques années (contacter Daniel Delat pour calendrier exact)

*Action 17 : Limiter l'urbanisation*

→ Il y a déjà des documents qui encadrent l'urbanisation, voir action précédente.

*Action 18 : lutte contre les décharges sauvages*

J-M. Salmon (CDS 34) : il faudrait faire plus de valorisation du programme Suricate<sup>1</sup>, pour pister et cartographier les décharges sauvages (ministère de la jeunesse et des sports).

E. Lacombe (AERMC) : aussi le site des sentinelles de la nature<sup>2</sup>, mis en place par l'association France Nature Environnement, qui prend de plus en plus d'ampleur et travaille avec la fédération d'escalade.

G. Galland (CCGPSL) : au sein de la CCGPSL, les élus réfléchissent à la création d'une brigade verte (policier municipaux environnementaux), qui pourrait pister ce genre de décharge et d'individus. Autre espoir pour la réduction des dépôts sauvages : les élus réfléchissent aussi à ouvrir les déchetteries intercommunales aux professionnels. C'est récent, ça fait partie du projet de territoire du GPSL, qui doit être approuvé à la rentrée de septembre.

La communication et sensibilisation doit rester l'action majeure.

M. Fournier (ACTeon) : sur le Grand Besançon, une brochure a été envoyée aux maires pour les informer sur leurs droits en cas d'incivilité sur les dépôts sauvage, devrait-on le conseiller également ici ?

A. Le Guen (société Lafarge) : l'UNICEM fait souvent remonter les constatations de décharges sauvages des matériaux inertes auprès de la préfecture et de la DREAL, pour limiter leur augmentation.

---

<sup>1</sup> <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

<sup>2</sup> <https://sentinellesdelanature.fr/>

E. Lacombe (AERMC) : la problématique a été abordée lors de la dernière réunion d'élaboration du Schéma Régional des Carrières (SRC), pour recenser, et éventuellement revaloriser les dépôts sauvages (économie circulaire), ainsi que limiter les dépôts sauvages des grands chantiers.

*Action 24 : Prendre en compte les ZS dans les Schémas Régionaux des Carrières*

C. Morel (ARS) indique que des restrictions au regard du niveau maximal de la nappe (plus hautes eaux) sont parfois posées, ce qui nécessite d'intégrer des études préalables spécifiques dans l'étude d'impact.

Le SRC est en cours de finalisation, avec la participation d'E. Lacombe (AERMC). Il en est au stade de l'analyse des besoins futurs. Il sera terminé d'ici la fin d'année.

E. Lacombe (AERMC) précise que les ZS définies dans le cadre de l'étude des ressources stratégiques du Département de l'Hérault seront inscrites dans le SDAGE 2028-2033, et que c'est seulement lors de sa révision que le SRC devra les prendre en compte. Or les SRC sont valables un minimum de 10 ans.

A. Le Guen (société Lafarge) n'a pas connaissances de développement de carrières (du groupe Lafarge) sur les ZS, mais précise que ce type d'information est très confidentiel.

*Action 27 : Réaliser des traçages pour préciser l'aire d'alimentation du captage*

Les zones de sauvegarde comportent des secteurs où il manque de l'information hydrogéologique. L'objectif principal des traçages sera de mieux délimiter les ZS.

J. Gautier (Idées Eaux) précise que des traçages quantitatifs seraient pertinents. Ils consistent à injecter une quantité et à suivre les masses restituées, ce qui permet de voir les dilutions possibles et les cheminements des écoulements. Ce sont des traçages plus chers, mais la donnée est intéressante. En milieu karstique, on peut parler de multi-traçage : multiples points d'injection et de restitution.

Les besoins de traçages concernent toutes les ZS, à plus ou moins grande échelle, avec différents objectifs sur chaque zone. Par exemple, le bassin d'alimentation du Frouzet va au-delà de ses périmètres de protection, donc les traçages permettraient de préciser sa vulnérabilité. Pour les ZSNEA, il s'agit surtout de préciser leurs limites.

Pour des carrières futures, cela permettrait aussi d'avoir des éléments de connaissance. Le CD34 réalise un grand nombre de traçages sur le territoire, donc ça peut s'inscrire dans ce cadre-là.

N. Liénart (CD34) : effectivement, le Département fait des traçages.

G. Galland (CCGPSL) : les exploitants AEP ne sont pas souvent maître d'ouvrage de traçages, c'est effectivement le Département et dans le cadre des PGRE (contacter les EPTB pour plus d'information). Voir avec les EPCI pour les ZSNEA.

J-F. Monières (SIEA Ganges) confirme que les syndicats AEP ont besoin du Département pour faire des traçages sur beaucoup de zones.

Il y a donc un rôle de coordination et d'animation par le Département, qui est déjà présent (ex : pour l'élaboration des DUP sur le territoire, le département dispose d'un marché public à bon de commande lui permettant d'assister techniquement et financièrement les communes), et qu'il faut poursuivre pour améliorer la connaissance des ZS.

Les coûts des traçages peuvent être très variables : si on vise des traçages pour délimiter des aires d'alimentation de captage, les durées et distances sont longues, donc ça coûte plus cher (plusieurs dizaines de milliers d'euros).

*Action 29 : Assurer une gestion patrimoniale des réseaux*

E. Lacombe (AERMC) précise que les chiffres à ce sujet sont dans le SDAGE, le SAGE et les PGRE. Pour la fiche-action, il faut diminuer la partie contexte et rappeler les échéances du SAGE et PGRE Hérault. J-F. Monières (SIEA Ganges) : la pose de compteurs de sectorisation a permis de repérer les fuites et d'améliorer les rendements. Ces compteurs sont vérifiés tous les jours, pour regarder s'il y a des augmentations sur un secteur.

G. Galland (CCGPSL) : la gestion des réseaux est sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités et exploitants.

Il faudrait également prendre aussi en compte les Indices linéaires de perte en réseau, pas seulement les rendements.

Il faut considérer aussi le levier financier : ne pas seulement réparer les fuites, mais engager le renouvellement des réseaux AEP et assainissement, à un taux raisonnable. Pour cela, il faut le soutien des partenaires financiers, or les syndicats sont moins financés quand ils ont un rendement de qualité.

### *Action 30 : Encourager tous les usagers à faire des économies d'eau*

Est-ce que des plaquettes d'information sont déjà distribuées par les EPCI et EPTB sur ce sujet ?

J-F. Monières (SIEA Ganges) : il y a une info sur notre site internet. Une action qui nous tient à cœur c'est le suivi en temps réel des consommations (téléconsultation des consommations), il faudrait avoir des aides pour des dispositifs de comptage pour les particuliers. C'est de la télérelève, avec une alerte surconsommation envoyée à l'abonné.

G. Galland (CCGPSL), précise que la télérelève a été déployée sur le CCGPSL depuis 2012, 95% des abonnés en sont équipés aujourd'hui. Le SIEA de Ganges précise qu'il n'en est pas encore à ce niveau de déploiement. G. Galland (CCGPSL) envoie des éléments sur les coûts à ACTeon.

Le sujet des économies d'eau a été abordé dans le cadre du PGRE du bassin du Lez, mais il s'est avéré qu'agir sur les comportements des particuliers est très difficile, un peu peine perdue. Par contre, il semble important d'agir sur les bâtiments publics, les collectivités doivent donner l'exemple.

### *Action 2 : Sensibiliser les communes et intercommunalités aux ZS*

Une action à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage du Département de l'Hérault ?

L. Jakob (CD34) : nous allons surtout avoir un rôle de suivi des actions dans le temps, faire des bilans à des échéances à préciser, pour s'assurer que les actions sont mises en œuvre et que le plan d'action évolue. Cependant, il n'est pas sûr que nous puissions développer davantage la sensibilisation. Il faudrait, pour cela, s'appuyer plutôt sur les EPTB ?

N. Liénart (CD34) : nous pouvons faire de la sensibilisation dans le cadre des suites de l'étude. Il faudra pour cela impliquer le service urbanisme du Département, car ils conseillent les collectivités pour l'élaboration de leurs docs d'urbanisme (notamment les communautés de communes). Il faut bien veiller à sensibiliser les services eau ET urbanisme ensemble pour les inciter à créer un dialogue.

G. Galland (CCGPSL) : pour que les élus puissent s'approprier ces démarches-là, c'est bien de communiquer directement auprès des Communautés de communes, notamment via leurs commissions (pas ex : la CCGPSL a une commission eau où le Département ou le bureau d'études peut venir faire une présentation). La CCGPSL fait souvent des commissions croisées entre eau, urbanisme et agriculture, ce sont celles-là qu'il faudrait viser.

### *Action 10 : Sensibiliser les spéléologues amateurs et professionnels sur les ZS*

J-M. Salmon (CDS 34) : le CDS 34 peut toucher une bonne partie des spéléo amateurs locaux et une partie de professionnels, il peut donc transmettre des informations sur les zones de sauvegarde

(envoyer des messages à ses membres et mettre des infos sur son site internet). Est-il possible de communiquer dès maintenant les périmètres des ZS aux spéléologues ?

Par ailleurs, la Fédération a une charte de bonnes pratiques, qui regroupe des préconisations sur la pollution de la ressource en eau dans les zones à risque. Les spéléologues professionnels ont une charte similaire normalement. Cependant, le CDS 34 n'est pas du tout en faveur des limitations d'accès.

C. Morel (ARS) soulève le problème des pratiques « sauvages », non encadrées, qui pourraient nécessiter la fermeture de certaines zones. Pour cela, le CDS 34 demande de faire des recommandations spécifiques, au cas par cas. N. Liénart (CD34) recommande non pas une fermeture complète, mais la mise en place une gestion si c'est nécessaire (fermeture à clé, confiée à un organisme comme le CDS). Cependant, les ZS peuvent compter des centaines de cavités, donc il y a un besoin de prioriser très fortement. Les cavités les plus vulnérables sont les plus profondes, donc il y a déjà une « sélection naturelle » car elles sont difficiles d'accès.

Des pistes d'actions concrètes :

- faire un diaporama à présenter lors d'une et soirée spéléo pour expliquer les ZS
- un article sur le site, avec les cartes
- un courrier à chaque fédéré, avec un lien vers une carte interactive sur le site open data du Département.

#### *Action 6 : Sensibiliser les exploitants forestiers*

E. Lacombe (AERMC) demande s'il y a beaucoup d'exploitants forestiers sur les ZS.

E. Bucher (CRPF) indique qu'il faut déterminer si l'on parle d'exploitant forestier ou de propriétaire forestier. Dans cette fiche, s'il s'agit de sensibiliser les propriétaires fonciers, il faut diffuser les cartes aux propriétaires et par ailleurs voir les pratiques des exploitants forestiers (huiles de tronçonneuses) : ce sont deux volets à avoir pour la sensibilisation.

C. Morel (ARS) : souvent, l'enjeu sur les forêts, c'est de ne pas défricher, maintenir une couverture de sol. Les coupes à blanc par ailleurs font courir le risque que le sol s'en aille.

E. Bucher (CRPF) : cela dépend du type de gestion, dans tous les cas ce doit être réfléchi et pris en charge en amont, il faut une réflexion globale

N. Liénart (CD34) : il faut faire une évaluation des risques selon le contexte local (quand pas de sol, pas de risque de glissement de sol) : étudier l'impact, notamment des grands gestionnaires, qu'ils soient publics ou privés

E. Bucher (CRPF) : ça ne pourra pas être fait à chaque fois par les propriétaires forestiers.

Sur les coupes de chênes, le modèle économique est la coupe à blanc, pour des raisons de rentabilité. C'est pourquoi l'action n'est pas de la sensibilisation. La réglementation forestière actuelle n'interdit pas ces coupes sur ces territoires.

- ➔ Besoin d'une autre fiche sur la gestion forestière.
- ➔ Envoyer les docs par mail à l'amont au CRPF et ONF pour faire un petit groupe de travail.

#### *Autres actions ou problématiques non mentionnées ?*

J-M. Salmon (CDS 34) : cela semble assez concret.

J-F. Monières (SIEA Ganges) : sur la fiche Eglisette, omission d'une installation du traitement de boue d'épuration à proximité de notre forage, qui pose problème (manque d'information, interaction entre le site de traitement et notre forage). Ce forage de reconnaissance, réalisé dans les années 2000, n'est actuellement pas exploité. Mais le syndicat est sur un périmètre très étendu ; des communes du Gard pourraient en avoir besoin. Aujourd'hui, le site du Fesquet a été favorisé, mais l'autre site n'a pour autant jamais été abandonné.

E. Lacombe (AERMC) leur conseille de contacter la DDTM. Ils l'ont fait mais n'ont eu aucun retour, idem avec le Préfet.

V. Busquet (EPTB Hérault) précise qu'elle prend le dossier en cours, elle a pris son poste la semaine dernière, elle va faire un retour sur la révision du SAGE.

G. Galland (CCGPSL) : sur la zone du Frouzet, on est en train de créer un système d'assainissement collectif car on ne pourra pas mettre en conformité l'ANC. Vérifier la conformité de l'AC sur le Frouzet, qui pourrait aussi être source de pollution.

Le compte-rendu sera mis à disposition sur l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral, avec les autres documents de l'étude.